DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/10/2026
*Date d'Affichage : 09/10/2026
*Conseillers en exercice : **23**
*PRÉSENTS : **17**
*VOTANTS : 22
Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 Octobre 2026 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire
Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr GLÉNAT Bernard, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mme SÖNNICHSEN Sophie
Etaient absents excusés :
Mr DUMEUNIER David pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie,
Mme FREY Florence pouvoir à Mme AKRICHE Tanya
Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme CORNELOUP Isabelle,
Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,
Mr DIARRA Fodié,

Monsieur Bernard GLENAT a été désigné Secrétaire de séance.

DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l'exécutif sur délégation de l'organe délibérant :
Le 15 septembre 2026 : 2026-045 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-036 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société FILLOUX, sis 5 avenue des Cures 95580 ANDILLY, titulaire du marché du lot 2.
Les modifications introduites sont les suivantes :

revêtement terrasses et désactivé (estimation MOE)			*-21 099,00*				

Les modifications introduites représentent une moins-value d'un montant de 21 099,00 €.
Soit une diminution du marché de 15,83 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 112 161,00 € HT soit 134 593,20 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 118 859,52 € HT soit 142 631,42 € TTC

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL315102026DEC-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Le 15 septembre 2026 : 2026-046 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-038 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société ABV, sis 72 allée des bournouviers 95220 HERBLAY SUR SEINE, titulaire du marché du lot 4.
Les modifications introduites sont les suivantes :

poteaux poutres acrotères solivages supports de bacs et complexe d'étanchéité			5 005,00				
pare vapeur			294,00				
isolation thermique			1 288,00				
complexe d'étanchéité			952,00				
dépose des tuiles et liteaux des bâtiments central et Ouest			6 240,00				
chevêtre, tour de cheminée et souche d'extraction (uniquement le chevêtre et l'étanchéité)			1 940,00				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 15 719,00,00 €.
Soit une augmentation du marché de 5,46 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 1 : 303 566,00 € HT soit 364 279,20 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-047 Décide de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-039 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société PARIS EST SERVICES, sis 46 rue François Mitterand 93170 BAGNOLET, titulaire du marché du lot 5.
Les modifications introduites sont les suivantes :

châssis croisées FRO 06			-1 255,86				
ens. vitrés ouvrants FRO 08			-9 237,03				
ens. vitrés ouvrants FJO 05			-6 707,89				
ens. vitrés ouvrants FJO 06			-1 282,41				
ens. vitrés ouvrants FJO 07			-4 396,95				
entrée patio			-3 476,85				
volets battants FRO 06			-774,59				
			-3 079,01				
nouveau châssis FRO 06			6 370,50				
ens. vitrés ouvrants et fixes FJO 09			5 671,90				
châssis fixes + impostes orangerie			10 055,67				

Les modifications introduites représentent une moins-value d'un montant de 8 112,52 €.
Soit une diminution du marché de 3,45 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 1 : 227 272,88 € HT soit 272 727,46 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-048 Décide de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-043 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société TEMPERE, sis 7 rue Alexandre Prachay 95590 PRESLES, titulaire du marché du lot 9.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL315102026DEC-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Les modifications introduites sont les suivantes :

Dépose des installations existantes			50,31				
Origine des installations	0,00		354,39				
Production ECS restaurant			5 512,48				
Production ECS sanitaires			-444,97				
Distribution EC et EF suivant plan cuisiniste			4 472,85				
Evacuations EU EV suivant plan cuisiniste			262,30				
Siphon de sol caniveaux et robinet de puisage			6 230,85				
Traitement d'eau			-6 834,41				
Sanitaires communs			-1 694,68				
Sanitaires personnels			4 145,42				
Cuisine			-2 568,85				
Divers			1 400,11				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 10 885,80 €.
Soit une augmentation du marché de 14,97 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 1 : 83 620,80 € HT soit 100 344,96 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-049 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-044 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency . avec la société ABCD TELECOM, sis 2 rue des Armoiries 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, titulaire du marché du lot 10.

Les modifications introduites sont les suivantes :

armoires de protection, TGBT			14 164,65				
alimentations cuisine distribution			9 616,75				
appareillages, PC, luminaires, extérieur			3 128,38				
cablage VDI			-145,60				
reprise études techniques			5 942,50				
sécurité incendie			-21 194,75				
interphonie			3 430,00				
sonorisation			3 211,05				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 18 161,98 €.
Soit une augmentation du marché de 11,87 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 171 151,21 € HT soit 205 381,45 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 181 810,79 € HT soit 218 172,95 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-050 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-045 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency . avec la société FCR, sis 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY, titulaire du marché du lot 11.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL315102026DEC-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Les modifications introduites sont les suivantes :

Plus value cloisonnement hydro zone laverie réserve cuisson			819,00				
moins value faux plafond BA13 + Isolant de 100 RDC			-1 494,79				
plus value faux plafond 600x600 zones humides cuisine. préparation. office			3 410,00				
plus value faux plafond isolation de 300 R+1			1 404,00				
plus value faux plafond CF R+1 LOCAL CTA			1 711,50				
écran de cantonnement			1 960,00				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 7 809,71 €.
Soit une augmentation du marché de 10,84 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 79 847,33 € HT soit 95 816,80 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 82 959,72 € HT soit 99 551,66 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-051 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-046 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency un avenant n°2 au marché n°2023-046 avec la société FCR, sis 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY, titulaire du marché du lot 12.

Les modifications introduites sont les suivantes :

moins value bloc porte DAS dans la cuisine orangerie			-5 120,00				
double porte va et vient			6 450,00				
moins value porte à galandage			-1 150,00				
plus value portes supplémentaires			785,25				
châssis vitré			1 250,00				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 2 215,25 €.
Soit une augmentation du marché de 7,22 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 32 868,39 € HT soit 39 442,07 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 34 738,05 € HT soit 41 685,66 € TTC

Le 15 septembre 2026 : 2026-052 Décision de signer un avenant n°2 au contrat n°2023-047 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency avec la société FCR, sis 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY, titulaire du marché du lot 13.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL315102026DEC-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Les modifications introduites sont les suivantes :

Au sol de tous les locaux au RdeC			-24 915,06				
Au sol de tous les locaux au R+1			-11 260,46				
Sur marches et contre-marches			-1 730,28				
Carrelage			-2 136,61				
Plinthe			-1 453,17				
Sur cloisons de tous les blocs sanitaires			-7 150,13				
Sur cloisons de la cuisine			-9 149,61				
Sur cloisons des douches			-2 281,45				
Crédence du lave main			-70,00				
Paillasse de douches			-240,00				
tapis entrée des salles municipales			-166,50				
tapis dégagement de secours			-100,00				
tapis entrée orangerie/restaurant			-281,20				
1 Nettoyage par balayage fin du chantier			-120,00				
Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)			-120,00				
Carrelage comprenant SEL et ragréage			8 302,42				

Plinthes			4 301,00				
Faïences compris SPEC			21 000,00				
Fourniture et pose d'une chape ciment sur les zones recevant revêtements de sol compris local géothermie+ECS (option, non inclus dans le total)			25 376,00				

Les modifications introduites représentent une moins-value d'un montant de 27 571,05 €.
Soit une diminution du marché de 45,07 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 2 : 33 603,42 € HT soit 40 324,10 € TTC
- Montant actualisé après avenant 2 : 36 067,46 € HT soit 43 280,95 € TTC

Le 18 septembre 2026 : 2026-053 Décision de signer un avenant n°3 au contrat n°2023-018 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction d'une maison de santé et d'un parking souterrain sur la commune de Margency avec la société ABCD TELECOM, sis 2 rue des Armoiries 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, titulaire du marché du lot 12.
Les modifications introduites sont les suivantes :

- Modification de l'éclairage intérieur BAES

N°	Désignation de la prestation	U	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
	ECLAIRAGE INTERIEUR				
	Fourniture et pose BAES	U	1	96,00 €	96,00 €
	Fourniture et pose câble 5G1,5	ml	60	4,34 €	260,40 €
	Ensemble	Ens	1		

La société ABCD, titulaire du marché concernant le lot 12, nous propose d'effectuer ces modifications.
L'avenant sera donc en plus-value d'un montant de 356,40 €
Soit une augmentation pour l'avenant n°3 de 0,12 %
Soit pour l'ensemble des avenants une augmentation de 2,07 %

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL315102026DEC-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 312 377,01 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 374 424,73 €

Le 18 septembre 2026 : 2026-054 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-016 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction d'une maison de santé et d'un parking souterrain sur la commune de Margency avec la société FCR, sis 193 avenue Henri Barbusse, titulaire du marché du lot 10.
Les modifications introduites sont les suivantes :

1	**Devis FTM WC Rdc + Cloisons cabinet**				
1.1	**LOT 10 peinture**				
1.1.1	Mise en peinture des cloisons	15,45	m²	18,50	285,83
1.1.2	Mise en peinture des plafonds des pièces humides	12,00	m²	18,50	222,00
	Sous-total LOT 10 peinture				**507,83**
2.1	**LOT 10 peinture**				
2.1.1	Mise en peinture plafond en BA 13 hydrofuge dans le nouveaux WC WC	34,00	m²	18,50	629,00
	Sous-total LOT 10 peinture				**629,00**
3	**Modification de cloisons sur site**				
3.1	Mise en peintures	43,00	m²	18,50	795,50
3.2	PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS	3,00	m²	35,00	105,00
	Sous-total Modification de cloisons sur site				**900,50**
4	**Habillage des coffres de volets roulants**				
4.1	Mise en peintures des impostes	63,00	m²	18,50	1165,50
	Sous-total Habillage des coffres de volets roulants				**1165,50**

La société FCR, titulaire du marché du lot 10, nous propose d'effectuer les travaux ;
Soit une plus-value d'un montant de 3 202,83 € HT.
Soit une augmentation de marché pour l'avenant 1 de 5,52 %.

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 61 226,65 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 73 471,98 €

Le 24 septembre 2026 : 2026-054A Décision de signer une convention avec le CIGGC pour la mise à disposition d'agent pour des missions temporaires,

Le 28 septembre 2026 : 2026-055 Décision de de signer un bail locatif entre la Mairie de Margency et Monsieur SHMATKOV Volodymyr pour la location de l'appartement situé au-dessus de l'école élémentaire sis 9 rue Louis Muret 95580 Margency.
La présente location est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans reconduite tacitement à compter du jeudi 1er octobre 2026.
Le loyer mensuel est fixé à 1 050 € (Mille cinquante euros) net. Conformément à la délibération du Conseil Municipal n°9 en date du 25 juin 2026.
Le 1er octobre 2026 : 2026-056 Décision de de signer un avenant n°4 au contrat n°2023-009 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction d'une maison de santé et d'un parking souterrain sur la commune de Margency.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL315102026DEC-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Les modifications introduites sont les suivantes :

- Travaux supplémentaires : Couvertine et sécurisation de la terrasse végétalisée

N°	Désignation	Un	Qté	Prix Unit.	Montant H.T.
1	COUVERTINE				
	Fourniture et pose d'une couvertine en acier laqué 75/100 compris patte support et raccord contre le mur.	ML	31,00	80,00	2 480,00
	Total 1 COUVERTINE		1,00		2 480,00

La société RAMERY, titulaire du marché concernant le lot 3, nous propose d'effectuer ces modifications.
L'avenant sera donc en plus-value d'un montant de 2 480,00 €
Soit une augmentation pour l'avenant n°4 de 1,80 %
Soit pour l'ensemble des avenants une augmentation de 14,88 %
Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 158 401,50 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 190 081,80 €

Le 2 octobre 2026 : 2026-057 Décision d'annuler la décision 2026-048Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la décision n°2026-048 du 15 septembre 2026 relative à l'approbation de l'avenant et qu'il y a lieu de procéder à son retrait et à son remplacement ;
La présente décision annule la décision n°2026-048 du 15 septembre 2026.

Le 2 octobre 2026 : 2026-058 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-043 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de restauration des anciennes écuries sur la commune de Margency.
Les modifications introduites sont les suivantes :

Dépose des installations existantes			50,31				
Origine des installations	0,00		354,39				
Production ECS restaurant			5 512,48				
Production ECS sanitaires			-444,97				
Distribution EC et EF suivant plan cuisiniste			4 472,85				
Evacuations EU EV suivant plan cuisiniste			262,30				
Siphon de sol caniveaux et robinet de puisage			6 230,85				
Traitement d'eau			-6 834,41				
Sanitaires communs			-1 694,68				
Sanitaires personnels			4 145,42				
Cuisine			-2 568,85				
Divers			1 314,31				

Les modifications introduites représentent une plus-value d'un montant de 10 800,00 €.
Soit une augmentation du marché de 14,85 %
Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant initial après avenant 1 : 83 535,00 € HT soit 100 242,00 € TTC

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL315102026DEC-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Le Conseil Municipal , à l'unanimité des suffrages exprimés,
PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 16/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Le Maire,
Thierry JARRY

MAIRIE DE MARGENCY
VAL D'OISE

MAIRIE DE MARGENCY
VAL D'OISE

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL315102026DEC-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026